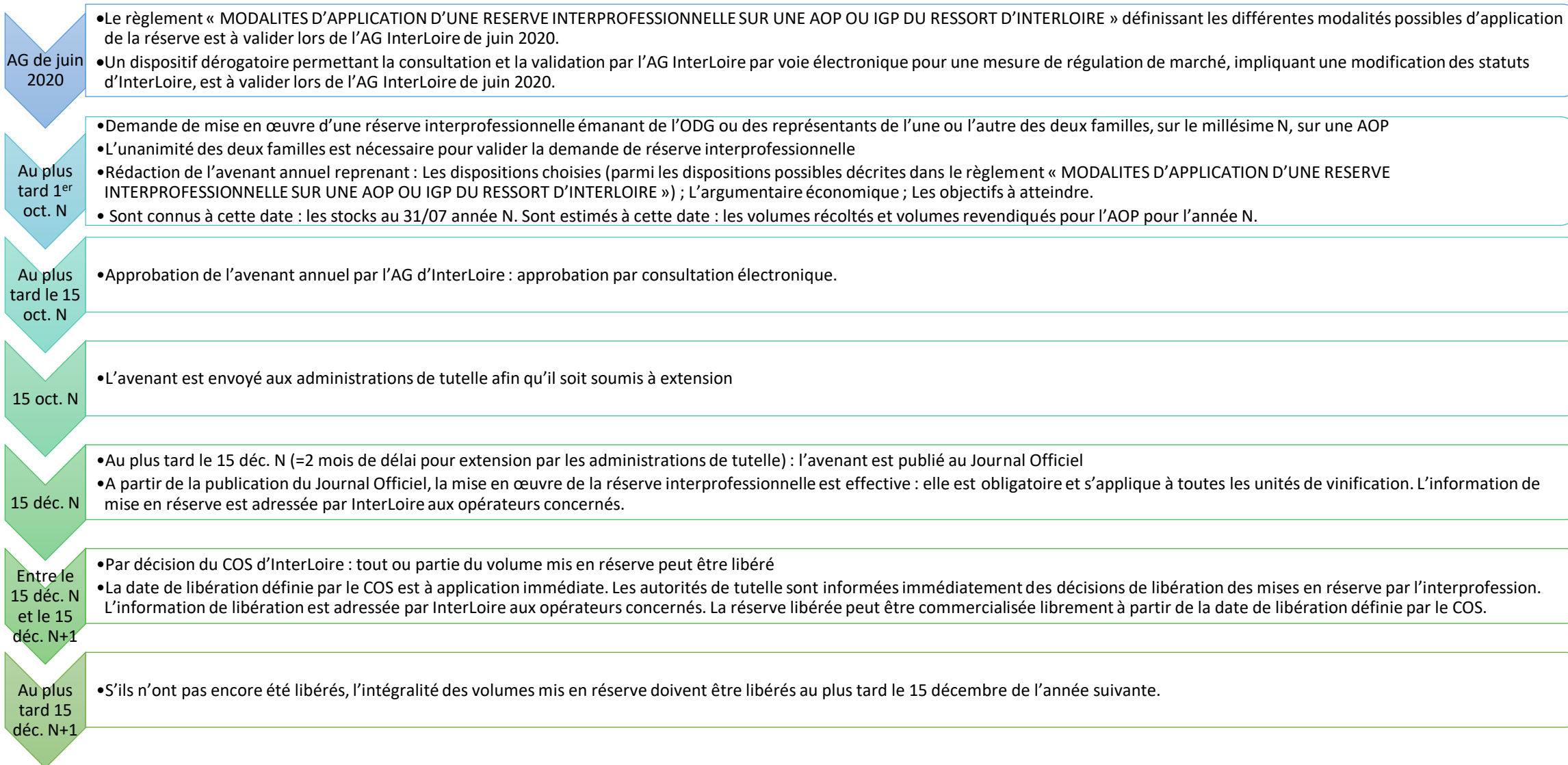


Exemple d'une demande de réserve interprofessionnelle sur le millésime N sur une AOP dont la date de 1^{ère} commercialisation autorisée (DPCA) est au 15 décembre N

[Rosé de Loire * ; Coteaux d'Ancenis ; Gros plant ; Muscadet AC * ; Muscadet AC sur lie ; Muscadet Coteaux de la Loire (et sur lie) ; Muscadet Côtes de Grandlieu (et sur lie) ; Muscadet Sèvre et Maine (et sur lie, et avec dénomination communale) ; Anjou blanc ; Cabernet d'Anjou * ; Rosé d'Anjou * ; Saumur rosé ; Chinon rosé et blanc ; Saint Nicolas de Bourgueil rouge * ; Saint Nicolas de Bourgueil rosé ; Touraine blanc * ; Touraine rouge et rosé ; Touraine Amboise rosé ; Touraine Azay le Rideau rosé ; Touraine Mesland ; Touraine Noble Joué]

* AOP produisant plus de 50 000 hl/an en moyenne

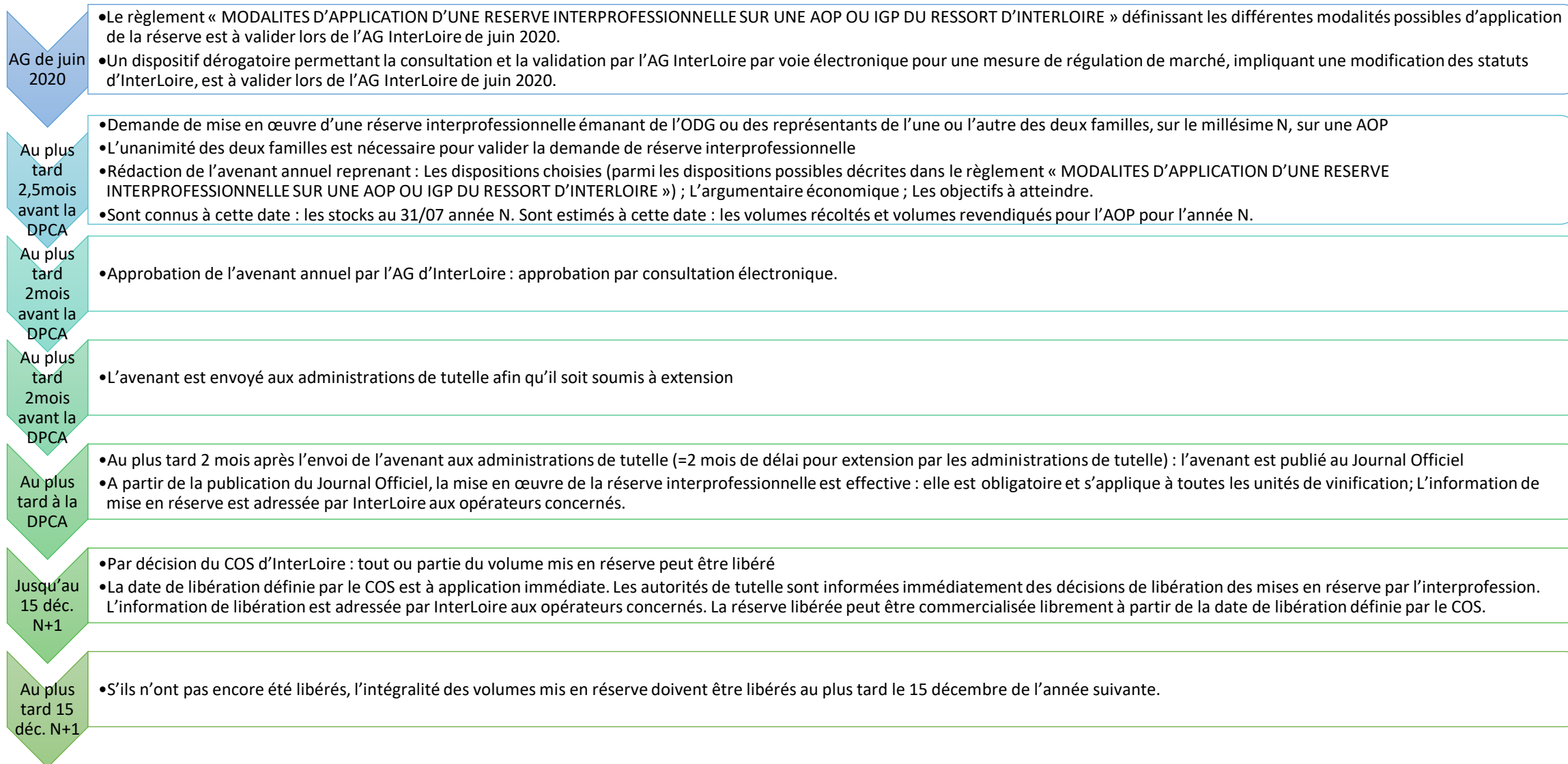


Exemple d'une demande de réserve interprofessionnelle sur le millésime N sur une AOP dont la date de 1^{ère} commercialisation autorisée (DPCA) est après le 15 décembre N et avant le 1^{er} mars N+1

[Anjou rouge ; Saumur rouge et blanc ; Saumur Champigny * ; Chinon rouge* ; Touraine Amboise rouge et blanc ; Touraine Azay le Rideau blanc ; Vouvray tranquille *]

*AOP produisant plus de 50 000 hl/an en moyenne

EXEMPLE : SAUMUR CHAMPIGNY => DPCA = 15 janvier N+1



Exemple d'une demande de réserve interprofessionnelle sur le millésime N sur une AOP dont la date de 1^{ère} commercialisation autorisée (DPCA) est postérieure ou égale au 1^{er} mars N+1

[Crémant de Loire * ; Anjou mousseux ; Anjou Villages . Anjou Villages Brissac ; Coteaux du Layon (et avec dénomination et Premier Cru Chaume) ; Saumur mousseux* ; Savennières ; Touraine mousseux ; Touraine Chenonceaux blanc et rouge ; Touraine Oisly ; Vouvray mousseux*]

*AOP produisant plus de 50 000 hl/an en moyenne

EXEMPLE : CREMANT DE LOIRE => DPCA = 1^{er} décembre N+1

